R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°124/2023

Objet : Contrat de maintenance compresseur Worthington Centre Technique municipal.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam s'est dotée d'un compresseur d'air pour les besoins du centre technique municipal, nécessitant la souscription d'un contrat de maintenance.

Considérant la proposition de contrat de maintenance de la société ULTRA SERVICE SARL FLOLISVA, 38 rue Saint Roch – B.P.30013 – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant annuel de 1115,15€ H.T. (soit 1338,18€ TTC), pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024, reconductible tacitement trois fois.

DÉCIDE

- **de souscrire** le contrat de maintenance du compresseur utilisé par le centre technique municipal avec la société ULTRA SERVICE SARL FLOLISVA, 38 rue Saint Roch – B.P.30013 – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant annuel de 1115,15€ H.T. (soit 1338,18€ TTC), selon les modalités exposées ci-dessus.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 17 novembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231117-124-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/11/2023
Mise en ligne le 22 novembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr